

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**

DÉLIBÉRATION N°2019.12.09/721

Décision modificative n°1 de l'exercice 2019 :

. Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

9^{ème} séance de l'année 2019

Mercredi 11 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 09 heures 30, le Conseil communautaire, s'est rassemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du 2^{ème} Vice-Président, *Monsieur Georges DAUBIN*, le Président, *Monsieur Éric JALTON*, et le 1^{er} Vice-Président, *Monsieur Jacques BANGOU*, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 5 décembre 2019

Présents : 27

Vice-présidents

M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS-BAZILE	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers communautaires - Membres du Bureau

M. Fabert	MICHÉLY
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Alberta	ALBÉRI
M. Justin	DESSOUT
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres conseillers communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
Mme Lise Claude	AZÈDE
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LÉRÉMON
M. Alix	NABAJOTH
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDÈ
M. Denis	BERNADOTTE

Excusés représentés : 4

Vice-présidente :

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)
Représentée par Mme Nadiah SURVILLE-PÉRAFIDE

Conseillère communautaire - Membre du Bureau

Mme Corinne PÉTRO
Représentée par Mme Claudine CHALUS-BAZILE

Autres conseillers communautaires :

M. Chazy CIRANY
Représenté par M. Fred EUSTACHE
M. José GUIOLET
Représenté par Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 9

Le Président :

M. Eric JALTON

Vice-présidents :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges BRÉDENT (8^{ème} Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseillère communautaire - Membre du Bureau :

Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires :

M. Jean-Luc CÉLIGNY - M. Jean-Charles SAGÈT

Absents : 10

Vice-président :

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseiller communautaire - Membre du Bureau :

M. Max CÉLIGNY

Autres conseillers communautaires :

M. Harry DURIMEL - Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
M. Maurice LORQUIN - M. Daniel MARŠIN
M. Patrick SELLIN - Mme Ketty WALPO
Mme Nadège THÉOPHILE - M. William SURDIN

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Murielle JABÈS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,;
- VU l'instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;
- VU la délibération n°2019.04.03/651 du Conseil communautaire du 15 avril 2019 portant vote des budgets primitifs 2019 :. Budget principal ;
- VU la délibération n°2019.10.07/707 du Conseil communautaire du 23 octobre 2019 portant vote du budget supplémentaire principal ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 10 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ET 1 ABSTENTION (Mme Lise Claude AZÈDE) :

ARTICLE1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget Principal en section de fonctionnement :

Prélèvements :

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Prélèvement DM	Budgété après DM
Chap 68 Art 6815	DAP pour risques et charges fonct courantes	750 000,00 €	-200 000,00 €	550 000,00 €
Chap 011 Art 615231	Voiries	260 000,00 €	-100 000,00 €	160 000,00 €
Chap 011 Art 615232	Réseaux	250 000,00 €	-114 000,00 €	136 000,00 €
				0,00 €
TOTAL		1 260 000,00 €	-414 000,00 €	846 000,00 €

N° chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Inscription DM	Budgété après DM
Chap 78 Art 7875	Reprise sur provision TSC	0,00 €	6 727 639,51 €	6 727 639,51 €
TOTAL		0,00 €	6 727 639,51 €	6 727 639,51 €

N° chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Inscription DM	Budgété après DM
Chap 77 Art 7713	Subvention CCI G Jou a tradisyon	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Chap 74 Art 7472	Subvention REGION GUADELOUPE jou a tradisyon	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Chap 74 Art 74718	Subvention FNADT Etude pour élaboration de stratégie de développement rural	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €

Soit au total, **7 231 639,51 euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations :

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
Chap 65 Art 6574	Subvention fonctionnement pers droit privé	855 000,00 €	267 000,00 €	1 122 000,00 €
Chap 67 Art 678	Autres charges exceptionnelles	660 568,00 €	50 000,00 €	710 568,00 €
Chap 014 Art 739212	Dotation de solidarité communautaire	398 135,00 €	97 000,00 €	495 135,00 €
TOTAL				1 913 703,00 €

Affectations :

N° chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
Chap 68 Art 6875	Annulation de titre TSC	6 727 639,51 €	-6 727 639,51 €	0,00 €
TOTAL		6 727 639,51 €	-6 727 639,51 €	0,00 €

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
Chap 011 Art 61763	Etudes diverses	60 000,00 €	25 000,00 €	85 000,00 €
Chap 011 Art 623821	JOU A TRADISYON	313 000,00 €	65 000,00 €	378 000,00 €
TOTAL		373 000,00 €	90 000,00 €	463 000,00 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est maintenu

2/ En section d'investissement :

Prélèvements :

N° Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Prélèvement DM	Budgété après DM
OPE 057 Art 2315	IMM CGRR/RECTORAT/BAOBAB/COMMUNAUTA	1 401 950,89 €	-320 000,00 €	1 081 950,89 €
TOTAL				0,00 €

Inscription de recettes nouvelles :

N° chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
Chap 13 Art 1311	Subvention CDC AGROPARK	902 950,76 €	91 140,00 €	994 090,76 €
TOTAL		902 950,76 €	91 140,00 €	994 090,76 €

Soit au total, **411 140,00 euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Opération/chapitre	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
OPE 020 Art 2315	ABYMES PERRIN QUARTIER NOUVEAU 2030	1 264 488,33 €	50 000,00 €	1 314 488,33 €
OPE 033 Art 2031	CREAT° PEPINIÈRE ENTREP DE SERV A LA PER	175 117,50 €	10 000,00 €	185 117,50 €
OPE 086 Art 2031	ZAE ABYMES	26 311,26 €	10 000,00 €	36 311,26 €
Chap 2041412	Subvention d'équipements versée Baie-Mahault	1 892 000,00 €	250 000,00 €	2 142 000,00 €
TOTAL		3 357 917,09 €	320 000,00 €	3 677 917,09 €

Affectations :

N°chapitre/Article	INTITULE	Budgété	Affectation DM	Budgété après DM
OPE 037 Art 2031	MAG ET PARC D ACTIVITES AGROALIMENTAIRES	1 027 411,75 €	91 140,00 €	1 118 551,75 €
TOTAL		1 027 411,75 €	91 140,00 €	1 118 551,75 €

L'équilibre de la section d'investissement est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 17 DEC. 2019

P° le Président empêché

Le 2^{ème} Vice-Président



Georges DAUBIN

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le

18 DEC. 2019

19 DEC. 2019

19 DEC. 2019

19 DEC. 2019

19 DEC. 2019